



## rejet d'un pourvoi en cassation

Par **Philémone**, le **15/05/2019** à **22:22**

Que faire face à un rejet d'un pourvoi en cassation quand l'instruction du dossier faite par le rapporteur paraît très superficielle:

exemple: un prêt de restructuration de dettes garanti par une hypothèque sur la résidence de l'emprunteur n'est plus qualifié comme un prêt à la consommation (loi scrivener) mais comme un prêt immobilier et devait donc faire l'objet d'une offre de prêt.

La cour d'appel l'a qualifié de prêt à la consommation. Il ne rentrait donc pas dans le champ d'application de la 1<sup>ère</sup> exception prévue au 1<sup>°</sup> de l'article L.331-3.

Le rapporteur a approuvé l'argument de la cour d'appel comme il a approuvé la qualification de ce prêt en prêt destiné à soutenir une activité professionnelle comme indiqué au 3<sup>°</sup> de ce même article.

Un rapporteur ne doit-il pas vérifier le bien-fondé du jugement ou bien réduit-il son action à la vérification de la seule ponctuation et les corrections des fautes d'orthographe.

[quote]

**les CGU du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!**

[/quote]

Par **youris**, le **16/05/2019** à **09:21**

comme vous devez le savoir, la cour de cassation vérifie que le droit a bien été appliqué et ne vérifie pas les faits.

que pensez-vous votre avocat du rejet de votre pourvoi ?

votre affaire est donc terminée.